

## Femme

Éluder la question de la femme dans la pensée de Proudhon pourrait être assez tentant : il fut un antiféministe de premier rang, un théoricien agressif de la phallocratie, un misogyne odieux ou pathétique, même, selon certains auteurs. De nombreux biographes comme la plupart des anthologistes ont choisi cette voie de l'occultation de son sexisme, la relégation de son mépris pour les femmes dans un passé lointain et révolu. Le projet d'écriture dans un ouvrage comme celui-ci est à coup sûr d'examiner la possibilité d'une rencontre entre les questions du présent et une intelligence du monde bientôt vieille de deux siècles, une foi débridée d'homme libre dans la justice et le progrès : dans ces conditions, le choix d'évoquer comment Proudhon ne concevait la femme qu'en « courtisane ou ménagère » (*Contr. éco.*, II, 197) pose évidemment un sérieux problème. Le choix de l'impasse n'est pas celui retenu pourtant, il serait celui d'ignorer sa singularité parmi les réformateurs sociaux du XIX<sup>ème</sup> siècle, le revers triste et rugueux de son personnage, par ailleurs celui d'un authentique révolutionnaire. La question de la femme n'est pas sans importance pour lui. Dans la seconde moitié des années 1850 notamment, il applique à la femme son travail de théoricien de la démolition et de la reconstruction sociale comme à toutes les questions qui l'occupent : quand ce serait plus dérangeant, lire ce qu'il écrit contre la femme mérite une attention du même ordre.

Attribuer ses conceptions antiféministes à une hypothétique soumission aux préjugés de son temps, à sa naissance dans un milieu modeste voire arriéré, à ses origines franc-comtoises serait mal connaître Proudhon, comme son siècle... Son imagination est libre. Il ne craint jamais de braver l'animadversion publique, l'impopularité, et ses prises de position sur l'infériorité naturelle de la femme sont loin d'être partagées notamment parmi les socialistes : c'est contre Fourier et Victor Considérant, francs-comtois comme lui, contre les saint-simoniens et contre les communistes des années 1840, eux aussi influents dans les milieux ouvriers, qu'il développe ses théories sur l'inégalité entre les deux sexes, sur l'inopportunité de l'émancipation de la femme. Ce n'est pas nier l'historicité de son discours sur la différenciation et l'inégalité entre les sexes que de l'attribuer d'abord à son travail de polémiste et à ses prétentions de théoricien du socialisme. Il ne saurait d'ailleurs être question d'une théorie définitive : Proudhon récuse toujours chercher à en formuler une, tout au plus admet-il une certaine constance dans la direction de ses idées.

Ses textes majeurs sur cette question, les plus complets, sont les dixième et onzième études intitulées « Amour et Mariage », publiées en 1858, dans *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, puis *La Pornocratie ou les femmes dans les temps modernes*, ouvrage paru après sa mort, en 1875. Ce ne sont pas les seuls, il y en a eu beaucoup d'autres avant. Ces deux principaux textes sont liés à une polémique menée contre Jenny d'Héricourt et Juliette Adam, appelée aussi Juliette Lambert, auxquelles le dernier ouvrage est explicitement dédié par une mention de leurs initiales. En décembre 1856, Jenny d'Héricourt, franc-comtoise comme lui, avait publié un article « Monsieur Proudhon et la question des femmes » dans la *Revue philosophique*. Les deux études publiées dans *De la Justice* sont une réponse à cette première attaque. Juliette Adam réplique immédiatement, dès 1858, en publiant *Idées antiproudhoniennes sur l'amour et le mariage*. Jenny d'Héricourt, quant à elle, ne publie qu'en 1860 *La femme affranchie*, réponse non seulement aux études parues dans *De la Justice* mais encore à l'ensemble des ouvrages de Proudhon où il a évoqué la question de la femme avant cette date. Elle en donne une recension très complète, longue de quatre-vingt dix pages, elle y joint la publication de leur correspondance où sont examinés jusqu'aux premiers écrits du « grand batailleur de la pensée », comme elle le désigne, auquel elle déclare son estime et sa sympathie, sans ironie, malgré l'ampleur immense de leur différend.

Selon Proudhon, la femme est un être inférieur à l'homme pour ses capacités physiques, intellectuelles et morales. La théorie est développée dans le premier chapitre de la onzième étude de l'ouvrage publié en 1858, *De la Justice*. L'argumentation est si peu nuancée que Jenny d'Héricourt s'interroge sur la lecture qu'il faut en faire : provocation, mauvaise foi dans l'attaque contre les « émancipateurs », les hommes et les femmes de la *Revue Philosophique* (Renouvier, Pecqueur, Littré, Élisée Reclus ...), ou délire sincère d'un misogyne ? La question peut se poser. Proudhon

n'hésite pas à écrire : « L'être humain complet, adéquat à sa destinée, je parle au physique, c'est le mâle, qui par sa virilité atteint au plus haut degré de tension musculaire et nerveuse que comportent sa nature et sa fin, et, par là, le maximum d'action dans le travail et le combat. La femme est un diminutif de l'homme, à qui il manque un organe pour devenir autre chose qu'un éphèbe » (*Justice*, IV, 182). « Délicatesse du corps, tendresse des chairs, ampleur des mamelles, des hanches, du bassin ; en revanche, étroitesse et compression du cerveau » (*Justice*, IV, 183) : la femme selon Proudhon est un instrument de reproduction, elle est « une sorte de moyen terme » entre l'homme et « le reste du règne animal » (*Justice*, IV, 183). Selon lui, les liens sont démontrés entre la force physique et l'intelligence, entre la mollesse de l'activité physique et le manque de vigueur intellectuelle. À corps faible, esprit faible : si l'infériorité de la femme est démontrée quant au physique elle l'est donc aussi pour les facultés de l'esprit. La femme est frappée « d'infirmité intellectuelle » (*Justice*, IV, 191), elle n'est pas même capable de se connaître elle-même : « sans l'homme qui lui sert de révélateur et de verbe, elle ne sortirait pas de l'état bestial » (*Justice*, IV, 197). La démonstration culmine dans la théorie de l'incapacité à produire des « germes », « c'est-à-dire des idées », de créer (*Justice*, IV, 196). La femme est incapable de génie, « le génie est la virilité de l'esprit » (*Justice*, IV, 197). Elle est incapable de rationalité, « l'amour lui ôte la raison » comme « l'empire de sa volonté » : le romantisme, le mysticisme, l'illuminisme, la nécromancie, la chiromancie, les superstitions, etc, sont ses domaines, « l'humanité ne doit aux femmes aucune idée morale, politique, philosophique ; elle a marché dans la science sans leur coopération : elle n'en a tiré que des oracles » (*Justice*, IV, 200). « L'humanité ne doit aux femmes aucune découverte industrielle, pas la moindre mécanique. [...] L'homme invente, perfectionne, travaille, produit, nourrit la femme : elle attend de lui, avec sa profession de foi, sa petite tâche *molliã pensa* ; elle n'a pas même inventé son fuseau et sa quenouille » (*Justice*, IV, 200-201). « À la commandite des idées la femme n'apporte rien du sien, pas plus qu'à la génération : être passif, énervant, dont la conversation vous épuise comme ses embrassements » (*Justice*, IV, 199). En clair, l'homme, pour développer toutes ses facultés et son activité intellectuelle, non seulement ne doit rien en attendre mais il aurait même à fuir la société.

Selon Proudhon, la vertu, la conscience sont à la mesure de la force de la raison. Inférieure à l'homme physiquement et intellectuellement, la femme l'est donc a fortiori moralement : « sa conscience est plus débile, de toute la différence qui sépare son esprit du nôtre ; sa moralité est d'une autre nature ; ce que qu'elle conçoit comme le bien et le mal n'est pas identiquement le même que ce que l'homme conçoit lui-même comme bien et mal, en sorte que, relativement à nous, la femme peut être qualifiée un être immoral » (*Justice*, IV, 204). À sa faiblesse physique, comme à la faiblesse de sa raison, la femme doit un souci de soi, de sa dignité, altéré : « de là sa timidité naturelle, son instinct de résignation et de soumission, sa facilité à pleurer, son manque d'orgueil qui la porte à s'humilier, à implorer, à demander grâce, sans qu'elle en éprouve honte ou déchéance » (*Justice*, IV, 205). « On prétend que les femelles d'animaux, par je ne sais quel instinct, recherchent de préférence les vieux mâles, les plus méchants et les plus laids : la femme, quand elle ne suit que son inclination, se comporte de même » (*Justice*, IV, 206). Elle est la désolation du juste et de l'honnête homme : elle leur préfère toujours les galantins et les fripons. Jenny d'Héricourt est désolée de constater que Proudhon ne conçoit la femme qu'en femelle de l'homme. Quant à la pudeur et la chasteté, il confirme : « Chez les animaux, c'est la femelle qui recherche le mâle et lui donne le signal ; il n'en est pas autrement, il faut l'avouer, de la femme telle que la pose la nature et que la saisit la société. Toute la différence qu'il y a entre elle et les autres femelles est que son rut est permanent, quelquefois dure toute sa vie » (*Justice*, IV, 210). C'est grossier : mais Proudhon n'a que faire de heurter ses lecteurs et encore moins les femmes qui se mêleraient de le lire.

« Improductive par nature, inerte, sans industrie ni entendement, sans Justice et sans pudeur, elle a besoin qu'un père, un frère, un amant, un époux, un maître, un homme, enfin, lui donne, si je puis ainsi dire, l'aimantation qui la rend capable des vertus viriles, des facultés sociales et intellectuelles » (*Justice*, IV, 211). Tout est dit : la femme n'est rien que par l'homme. Elle ne peut être son associée, son égale, encore moins réclamer son émancipation, pas le moindre droit particulier. Il ne s'agit pas d'un rapport d'infériorité comme celui qui distingue les prolétaires de la

bourgeoisie, les faibles des puissants dans l'ordre social : il ne s'agit pas d'une réalité susceptible d'évolution historique, que l'on puisse faire évoluer en appliquant des principes révolutionnaires ou ceux de l'éducation, par exemple. La distinction des sexes, l'inégalité entre les hommes et les femmes est selon Proudhon un fait de la nature, immuable, impossible à modifier.

Pour soutenir mathématiquement la démonstration, il propose de reconnaître que pour le physique, l'intelligence, le moral, la femme est à l'homme ce que 2 est à 3, que chacun de ces facteurs se multipliant, la valeur sociale, productive, scientifique, de Justice, de l'homme est à celle de la femme ce que 27 est à 8 : « Dans ces conditions, la femme ne peut prétendre à balancer la puissance virile ; sa subordination est inévitable. De par la nature et devant la Justice elle pèse le tiers de l'homme ; en sorte que l'émancipation qu'on revendique en son nom serait la consécration de sa misère, pour ne pas dire de sa servitude. La seule espérance qui lui reste est de trouver, sans violer la Justice, une combinaison qui la rachète ; tous mes lecteurs ont nommé le mariage » (*Justice*, IV, 213).

La question du mariage et de la famille selon Proudhon est l'objet d'une autre entrée dans ce dictionnaire, elle n'a pas à être développée ici. Il est impossible de ne pas l'évoquer pourtant. Le texte de Proudhon ne s'arrête pas au constat désespérant de l'incurable infériorité et de la nécessaire subordination de la femme. Si la femme a besoin de l'homme, l'homme a aussi besoin d'elle. La complémentarité entre les deux êtres, masculin et féminin, définitivement différents, est à double sens, mais il ne s'agit pas de réciprocité pourtant. Beaucoup de ses lecteurs et critiques s'arrêtent au morceau d'anthologie phallocratique voire misogyne qu'il donne à lire dans le premier chapitre de la onzième étude qui vient d'être évoqué ici. Sa position est plus complexe, c'est ce qu'il veut donner à croire du moins : il récuse en fait une approche séparatiste qui est celle de ses adversaires, celle des « émancipateurs » qu'il entend surpasser par sa méthode de critique sociale. L'homme n'est pas seul, pas plus que la femme, dans la vie sociale, telle est selon lui la réalité qui mérite examen : « l'homme tient à la société par la femme, ni plus ni moins que l'enfant tient à sa mère par le cordon ombilical » (*Justice*, IV, 259). Il écrivait déjà dans le *Système des contradictions économiques* : « L'homme et la femme sont nécessaires l'un à l'autre comme les deux principes constitutifs du travail : le mariage, dans sa dualité indissoluble, est l'incarnation du dualisme économique, qui s'exprime comme on le sait par des termes généraux de consommation et de production. C'est dans cette vue qu'ont été réglées les aptitudes des sexes, le travail pour l'un, la dépense pour l'autre ; et malheur à toute union dans laquelle une des parties manque à son devoir » (*Contr. éco*, II, 197). Dans *De la Justice*, dans le troisième chapitre de la onzième étude, le propos est plus ambitieux, de loin. Sous le titre « Que l'organe de Justice est l'androgynie, ou le couple conjugal », il écrit : « La nature, en un mot, a donné pour organe à la Justice la dualité sexuelle, et comme nous avons pu définir l'individu humain une liberté organisée, de même nous pouvons définir le couple conjugal une Justice organisée. Produire de la Justice, tel est le but supérieur de la division androgynie » (*Justice*, IV, 264). Pour produire de la Justice, il faut l'amour entre deux êtres de « tempéraments » opposés, de « facultés » et de « qualités » différentes, entre l'homme et la femme. Par son mariage, la femme devient « libératrice » et « justicière » pour le couple.

Selon Proudhon, cette capacité lui vient de sa beauté. La beauté est à la femme ce que la puissance est à l'homme, tant au physique, qu'à l'esprit ou au moral. Le rapport pour chacun de ces termes est de 3 à 2 en faveur de la femme, cette fois : « l'être faible et nu, que nous n'avons trouvé propre ni au travail du corps, ni aux spéculations du génie, ni aux fonctions sévères du gouvernement et de la judicature, va devenir, par sa beauté, le moteur de toute Justice, de toute science, de toute vertu » (*Justice*, IV, 265). D'après lui, « en principe, il n'y a pas de femme laide » : « ce sont nos misères sociales, nos iniquités et nos vices qui enlaidissent, qui meurtrissent la femme » (*Justice*, IV, 266). Sa position n'est pas une position d'égalité dans le couple cependant : « La femme, transparente, lumineuse, est le seul être dans lequel l'homme s'admire ; elle lui sert de miroir, comme lui servent à elle-même l'eau du rocher, la rosée, le cristal, le diamant, la perle ; comme la lumière, la neige, les fleurs, le soleil, la lune et les étoiles » (*Justice*, IV, 266). Puissance et beauté ne sont comparables ni échangeables, insiste-t-il : « Le beau et l'utile se touchent par d'infimes rapports, sans doute ; mais ce sont deux catégories à part, qui ne sauraient donner lieu dans la société, à une similitude de

droits, et quant à ce qui concerne l'homme et la femme, à une égalité de prérogatives » (*Justice*, IV, 267). La beauté physique de la femme doit être la première de ses pensées, elle se doit, en toute modestie, de conserver les apparences de la jeunesse par-delà la maternité. Sa conception de la beauté de l'esprit et de la conscience des femmes est loin de porter, cependant, autant de conséquences que la puissance masculine qui lui fait pendant : « De la faiblesse relative de son entendement résulte chez elle une grâce juvénile, analogue à celle des enfants, dont nous ne pouvons nous empêcher d'adorer les jolis mots et les idées pleines de gentillesse », écrit-il. « La qualité de l'esprit féminin a pour effet : 1° de servir au génie de l'homme de contre-épreuve, en reflétant ses pensées sous un angle qui les lui fait paraître plus belles si elles sont justes, plus absurdes si elles sont fausses ; 2° en conséquence, de nous obliger à simplifier notre savoir, à le condenser en des propositions simples, faciles à saisir comme de simples faits, et dont la compréhension intuitive, aphoristique, imagée, tout en admettant la femme en partage de la philosophie et des spéculations de l'homme, lui en rend à lui-même la mémoire plus nette, la digestion plus légère » (*Justice*, IV, 267-268). « Comme le visage de la femme est le miroir où l'homme puise le respect de son corps, de même l'intelligence de la femme est aussi le miroir où il contemple son propre génie » (*Justice*, IV, 268) : c'est dit, une nouvelle fois. Pour la beauté morale, l'argumentation est du même type : le cœur de la femme est plus tendre, plus délicat. Elle est plus tolérante, elle rend la Justice des hommes moins dure ; pudique, parce que faible, « elle triomphe des emportements de l'homme et ravit son cœur » (*Justice*, IV, 270). Jenny d'Héricourt, qui a lu aussi cette antithèse que Proudhon soumet à ses lecteurs, après avoir soutenu le principe de l'infériorité de la femme en tout, soutient, évidemment, que ces compliments, à l'adresse des femmes soumises à l'influence des hommes, sont tout aussi absurdes et insultants.

La beauté de la femme est très clairement au service de l'homme, selon Proudhon. Son individualité et sa subjectivité sont totalement niées : « La femme est la conscience de l'homme personnifiée. C'est l'incarnation de sa jeunesse, de sa raison et de sa Justice, ce qu'il y en lui de plus pur, de plus intime, de plus sublime, et dont l'image vivante, parlante et agissante lui est offerte, pour le reconforter, le conseiller, l'aimer sans fin et sans mesure » (*Justice*, IV, 272). Très clairement et très explicitement : « La femme est un auxiliaire pour l'homme » (*Justice*, IV, 272).

Ce texte est fait pour mettre en furie les féministes des deux sexes que Proudhon déteste : il y est assez bien parvenu, en se montrant, en outre, délibérément blessant. Il a coupé court, par exemple, à la controverse directe qui l'opposait à Jenny d'Héricourt, en décembre 1856, en lui demandant de trouver un parrain qui accepterait de la représenter dans la discussion qui les oppose, au motif qu'il ne voudrait pas se trouver en situation de « violer toutes les bienséances » en l'attaquant : « Je comprends, Madame, qu'une pareille condition vous chagrine : c'est un désavantage de votre position qu'il vous faut courageusement subir. [...] Aussi bien vous vous moqueriez de moi si, tandis que je soutiens la prépotence de l'homme, je commençais, en disputant de pair avec vous, par vous accorder l'égalité de la femme » (Jenny d'Héricourt, *La Femme affranchie*, 1860, p.146).

Ces textes ne sont pas simplement des textes de circonstance. Ils font suite à un discours déjà ancien dans l'œuvre proudhonienne, comme les articles publiés dans *Le Peuple*, par exemple, en 1849, au moment de la polémique contre Jeanne Deroin et Pauline Roland à propos du droit de suffrage pour les femmes et de la possibilité de leur candidature à l'assemblée législative : « Ce dont la femme cherche à être émancipée, ce n'est pas de l'homme, il reste à cet égard peu de progrès à réaliser de nos jours ; c'est, comme le prolétaire, du despotisme capitaliste qui tyrannise son corps et la jette dans l'atelier dans l'usine, où meurent lentement sa moralité et son cœur » (*Le Peuple*, 14 avril 1849). Pour Proudhon, le combat des féministes n'a pas lieu d'être et, pour longtemps, c'est son point de vue qui prévaut dans le mouvement ouvrier.

Ces écrits ne sont pas seulement des écrits de circonstances non plus tant ils procèdent aussi de l'écriture autobiographique. Ce qu'écrit Proudhon sur la femme en général s'applique assez exactement à son épouse Euphrasie Piégard, une jolie et modeste ouvrière en passementerie qui a quatorze ans de moins que lui, dévote, indifférente aux affaires politiques, sachant à peine lire, n'ayant jamais lu aucun de ses livres et ne s'en souciant pas. D'une certaine manière, son discours

de la fin des années 1850 sur la femme, sur la femme idéale, relève d'un portrait ressemblant de son épouse.

Au docteur Maguet, il annonce ainsi son mariage en décembre 1849 : « Je prends une femme pour remplacer ma mère, pour me chauffer les pieds, me frictionner le dos, me faire à souper, me donner des enfants, si c'est possible. Hors de là, je ne sens rien ». Deux ans plus tard, il écrit à son ami Langlois : « J'ai aujourd'hui deux années révolues de mariage. J'ai eu à me louer plus qu'à me repentir de mon alliance ; si ma femme laisse un peu à désirer sous le rapport de l'éducation et de l'esprit, elle le compense avec usure par le cœur, le dévouement, l'attachement inviolable au devoir, et toutes les vertus domestiques, dédaignées du monde, mais pour moi si précieuses, et les seules que j'estime dans une femme qui n'est pas ma concubine » (Lettres citées par Pierre Haubtmann, *Proudhon sa vie et sa pensée*, tome I, *Les grandes années : 1849-1855*, Desclée de Brouwer, 1988, pp.260 et 271). Rien ne permet d'écrire qu'il n'aurait pas aimé cette femme après son mariage, à sa manière, très particulière sans doute, ou qu'il aurait été un père mauvais ou cruel pour ses quatre filles, notamment pour Catherine, l'aînée, la préférée et, là, beaucoup s'en faut. Daniel Guérin a soutenu que le discours antiféminin de Proudhon, il évoque même sa « haine pathologique » de la femme, serait lié au refoulement douloureux de son homosexualité, ce n'est pas un lien explicatif que nous avons retenu (Guérin Daniel, *Proudhon oui et non*, Gallimard, 1978, p.197-230) : l'affirmation selon laquelle l'homosexualité refoulée ou non déterminerait un discours particulier sur l'autre sexe pose problème.

Proudhon est un théoricien et un praticien de l'inégalité entre les hommes et les femmes, un antiféministe provocateur, sans aucun doute, mais il n'est peut être pas définitivement et complètement un misogyne, la réalité de cet homme est plus complexe.

Emporter l'adhésion unanime, ni pour ses idées ni pour sa personne, n'est un enjeu pour lui : « Un préjugé, le plus déplorable de tous, est celui qui, sous prétexte d'harmonie et de fraternité, tend à détruire dans la société la divergence des opinions, l'opposition des intérêts, la lutte des passions, l'antagonisme des idées, la concurrence des travailleurs. Ce n'est rien de moins que le mouvement et la vie qu'on veut retrancher du corps social ». (*Organisation du crédit et de la circulation et solution du problème social*, Lacroix, 1868, p.92). Il donne là une clé pour le lire et même pour le désapprouver.

François Fourn

**Renvois** : Famille, Justice